

Règlement 2015-10

Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures et un emprunt de 195 000\$.

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour un montant de 195 000\$.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 195 000\$ sur une période de 8 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux fixe suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

David Pharand
Maire

Claire Dinel,gma
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

RÈGLEMENT NO 2015-10

Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures et un emprunt de 195 000\$.

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement numéro 2015-10 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'acquisition d'un camion sanitaire 6 roues pour le service de cueillette des ordures et un emprunt de 195 000\$ en affichant une copie aux endroits prévus sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 12h00 et 16h00 le 8ième jour du mois de juin 2015.

Et j'ai signé à Duhamel le _____.

Claire Diné, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	3 juin 2015	
Adoption du règlement	5 juin 2015	15-06-17748
Avis public d'adoption	8 juin 2015	
Avis public d'entrée en vigueur	8 juin 2015	
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		